

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **30 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026-04-24

Objet de la Délibération :

Désignation des représentants de la commune à l'Assemblée Générale de l'AFL (Agence France Locale)

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

1 absent et représenté : Sébastien FERRUS MACHADO qui donne procuration à Rémi ROUX

18 présents : Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Marie GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE

Soit 19 votants

**Date de convocation :
23 AVRIL 2026**

Secrétaire de séance : Françoise BRUNET

Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;

Vu la délibération n° 2024-11-03 du 14 novembre 2024 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la commune de L'Argentière-La Bessée ;

Vu l'exposé des motifs présenté ce jour ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité (19 voix pour)* :

- Désignent Monsieur Rémi ROUX en sa qualité de Maire et monsieur Benjamin SEMIOND en sa qualité de premier Adjoint en tant que représentants titulaire et suppléant de la commune de L'Argentière-La Bessée à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- Autorisent le représentant titulaire de la commune de L'Argentière-La Bessée ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

- Autorisent le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 30 AVRIL 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**